

Appel à candidatures pour les postes à profil vacants au 1er septembre 2022

Mouvement départemental des Landes - Rentrée scolaire 2022

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le lundi 14 février 2022 et le lundi 14 mars 2022 inclus (14h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Postes	ETP	Etablissements	Communes	Circonscription	Fiches de poste
Coordonnateur du Centre médico-psycho-pédagogique	1	CMPP	Mont-de-Marsan	Ecole inclusive	FP 008
	1	CMPP	Dax		
Enseignant ayant une mission d'accompagnement éducatif	6	EREA Nicolas Brémontier	Saint Pierre du Mont		FP 017
Enseignant dédié à l'allègement des classes CP-CE1	0.5	EPPU Frédéric Mistral	St Pierre du Mont	Aire Tursan	FP 102
Enseignant chargé de l'accueil des enfants de moins de 3 ans	1	EPPU Anne Sylvestre	Labouheyre	Mimizan	FP 103
	1	EMPU	Peyrehorade	Dax Sud Adour	
Directeur d'école à 4 classes et plus en REP	1	EPPU	Moustey	Mimizan	FP 104
Directeur d'école Ayant une décharge de direction > ou = 50 %	1	EPPU Isle Verte	Soustons	Dax centre Landes	FP 105
	1	EPPU Yves Ulysse	Labenne	Tyrosse Côte Sud	
	1	EPPU	Ondres		
	1	EPPU	St André de Seignanx		
Conseiller pédagogique de circonscription	1	IEN Dax Sud Adour	Dax	Dax Sud Adour	FP 106
	1	IEN Tyrosse Côte Sud	St Vincent de Tyrosse	Tyrosse Côte Sud	
Conseiller pédagogique départemental « Culture »	1	IEN Hagetmau Chalosse	Mont-de-Marsan	Hagetmau Chalosse	FP 124
Enseignant à compétences linguistiques pour projet bilinguisme « Emile » Français / Espagnol	1	EPPU	St Martin de Hinx	Tyrosse Côte Sud	FP 126
Coordonnateur d'un territoire éducatif rural	0.25	IENA	Mont-de-Marsan	DSDEN	FP 128
Référent directeurs	0.50	IENA	Mont-de-Marsan	DSDEN	FP 129

Les commissions de recrutement se dérouleront entre le mardi 22 mars 2022 et le mercredi 30 mars 2022

COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DU CMPP DU CDE

Présentation du poste et implantation

Le CMPP pratique le diagnostic et le traitement d'enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou à des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médico psychologique ou d'une rééducation psychothérapeutique ou psychopédagogique sous autorité médicale. Le diagnostic et le traitement sont effectués en consultations ambulatoires sans hospitalisation. Le poste de coordonnateur pédagogique du CMPP est implanté sur le secteur Montois/Nord des Landes ou secteur Dacquois/sud des Landes.

Missions principales

L'axe pédagogique fait partie intégrante de l'identité du CMPP. Le coordonnateur de cet axe est considéré comme personne ressource dans son domaine spécifique tant au niveau de la conception, de la mise en œuvre des moyens que de l'organisation interne et partenariale.

En lien avec l'autorité médicale, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CMPP, il organise et met en œuvre les actions pédagogiques en référence avec les missions spécifiques et le projet du service, en tenant compte des moyens dont il peut disposer.

Son avis et sa coopération active sont requis pour la bonne marche du service dans le cadre de la réalisation de chaque projet personnalisé.

Son action auprès des enseignants et des familles dans le cadre scolaire fait l'objet d'une attention particulière, tant dans l'élaboration des demandes d'aide et de suivi, que dans le soutien à la réalisation des projets personnalisés finalisés.

Sur le plan institutionnel, il recueille tous les éléments qualitatifs et quantitatifs susceptibles de renseigner les outils d'évaluation et de synthèse spécifiques au secteur médico-social.

Il représente la composante pédagogique de l'établissement dans les liens avec les autres domaines inhérents au CMPP et à ses partenaires.

Concrètement :

Il participe à l'animation de la structure de soins et d'adaptation que constitue le CMPP.

Il assure la coordination avec le milieu scolaire (équipes pédagogiques, directions d'école, chefs d'établissements du 2° degré, RASED, enseignants référents, médecins scolaires, coordonnateurs des PIAL, enseignants ressources).

Il représente l'action du CMPP dans différentes instances comme en équipe éducative, équipe de suivi de la scolarisation et en équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

Il participe aux instances institutionnelles et représente la dimension scolaire dans toutes ses composantes.

Il peut assurer des prises en charges d'enfants.

Il est en relation fonctionnelle avec tous les membres de l'équipe du CMPP.

Il assure en lien avec tous les acteurs concernés la bonne synchronisation des engagements du service auprès des usagers et des partenaires.

Le coordonnateur pédagogique du CMPP assure sa responsabilité pédagogique sur l'ensemble du secteur du CMPP (antenne et lieux de consultations compris).

Connaissances et compétences attendues

Ce poste requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers et de la législation s'y rapportant. Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre, posséder des qualités de rigueur, d'organisation et une aptitude à la conduite de réunions.

Qualifications requises

Ce poste est réservé aux enseignants spécialisés titulaires du CAPPEI (CAPA-SH ou CAPSAIS ou CAEI), en cours de spécialisation.

Modalités de candidature

Transmettre un CV et une lettre de motivation. Entretien avec une commission spécialisée.

ENSEIGNANT EN EREA AYANT UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Présentation du poste et implantation

L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de St Pierre du Mont est un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Pour les élèves affectés dans ces établissements, l'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. Elle permet aux élèves de construire leur projet personnel. L'établissement accueille en internat éducatif des lycéens qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes associées ou non à des difficultés sociales qui font obstacle à leur réussite et dont la réponse aux besoins dépasse le seul cadre de la journée scolaire. La spécificité de l'EREA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier et du second degrés et d'assistants d'éducation. Tous les Professeurs des écoles affectés au sein de l'établissement sont placés sous l'autorité du chef d'établissement.

Missions principales

Les enseignants répondent aux besoins spécifiques des élèves par les méthodes pédagogiques relevant de l'enseignement adapté. Ils concourent ainsi à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap et sont amenés à participer, autant que de besoin, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Avec toute la souplesse requise dans une démarche d'adaptation, ils organisent leur action à partir des programmes afin d'amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils participent à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités pédagogiques, culturelles, artistiques, sportives et des parcours éducatifs.

Ils suivent également les élèves dans les périodes de stage avec les PLP.

Ils participent aux 02 heures hebdomadaires de réunion et de synthèse arrêtées par le directeur. Référent pour la gestion des projets individualisés de formation des élèves, aident à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel de l'élève.

Dans le cadre de l'internat, ils ont un rôle pédagogique et éducatif essentiel. Dans le prolongement des temps d'enseignement en classe, ils proposent aux élèves jusqu'au dîner et le mercredi des apprentissages sous forme d'activités culturelles, sportives et artistiques. Ils accompagnent également les apprentissages et les temps d'études ainsi que le processus d'insertion sociale et professionnelle. L'encadrement pédagogique et éducatif des internes est, pour un enseignant, de 8 élèves.

Connaissances et compétences attendues

Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle et/ou handicapés.

Capacité à communiquer avec l'ensemble des acteurs (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, partenaires extérieurs).

Aptitude au travail en équipe.

Expérience de gestion de groupe (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).

Aptitude à gérer les conflits.

Connaissance du fonctionnement d'un EPLE.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou devra s'engager dans la formation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'IEN Ecole inclusive au 05 58 05 66 82.

Conditions particulières d'exercice

Il exerce cette fonction à temps plein.

Modalités de candidature

Pour toute candidature, prendre contact avec l'IEN Ecole inclusive. Transmettre un CV et une lettre de motivation. Commission d'entretien.

ENSEIGNANT DEDIE A L'ALLEGEMENT DES CLASSES CP-CE1

Présentation du poste et implantation

L'enseignant dédié à l'allègement des classes de CP et de CE1 est affecté dans une école de Réseau d'éducation prioritaire, en quartier politique de la ville ou dans un secteur fragilisé.

L'enseignant qui occupe le poste à profil « allègement des classes de CP et CE1 » dans une école qui bénéficie de ce dispositif, s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique spécifique élaboré à cet effet par les équipes pédagogiques concernées, sous la responsabilité de l'IEN.

Le professeur des écoles nommé sur ce type de poste intègre donc à part entière l'équipe des maîtres.

Missions principales

L'enseignant supplémentaire a vocation à intégrer un dispositif permettant d'apporter une réponse globale à la difficulté scolaire. Ses interventions visent à favoriser la prise en compte de la diversité des élèves.

Il favorisera la mise en œuvre, dans les classes, de situations pédagogiques diverses et adaptées, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à construire leurs apprentissages fondamentaux.

L'action sera centrée sur l'acquisition de ces « fondamentaux » (maîtrise de la lecture, langage oral et écrit, mathématiques) et s'appuiera notamment sur les directives issues des guides des apprentissages au CP et au CE1.

L'enseignant participera à l'analyse des évaluations nationales pour renforcer l'articulation GS/CP et l'articulation CE1/CE2. Il veillera à faciliter l'accueil des élèves allophones et EFIV en partenariat avec les enseignants ressources.

Les modalités d'intervention, naturellement évolutives, seront ainsi définies dans le cadre d'une concertation avec les équipes pédagogiques, en fonction des besoins des élèves et d'une analyse des ressources existantes.

La prise en compte des résultats aux évaluations nationales favorisera la définition de ces modalités.

Les formes d'intervention s'avèrent de ce fait, diverses, qu'il s'agisse :

- de façon privilégiée, de la conduite d'une partie de la classe d'un collègue justifiant une répartition préalablement concertée des rôles de chacun.

- ou encore de la conduite de groupes de travail (qui peuvent être constitués à partir de l'ensemble des classes d'un même cycle) ...

Connaissances et compétences attendues

Expérience antérieure suffisante l'ayant amené à exercer en responsabilité dans les niveaux de classes concernés pour le poste souhaité ;

Capacités d'expertise pédagogique reconnues, notamment capacité à décrire et à exploiter l'expérience acquise dans la prise en compte de la diversité des élèves et connaissance des enjeux des évaluations nationales ;

Connaissance des diverses stratégies pédagogiques concourant à l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique ;

Bon niveau de connaissance dans le champ de la didactique du français et des mathématiques (connaissance des guides des apprentissages au CP et au CE1) ;

Capacité à concevoir des dispositifs d'évaluation et à analyser les productions des élèves ;

Adaptabilité et attitudes favorisant la qualité et l'efficacité des relations professionnelles interpersonnelles ;

Capacité à travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration, analyse de pratiques) ;

Capacité à s'impliquer dans des actions de formation pour développer une réflexion innovante et mutualiser des pratiques efficaces (position de personne-ressource auprès des enseignants, du directeur, des équipes de circonscription).

Conditions particulières d'exercice

Lorsque cet enseignant est nommé sur cette mission pour une quotité de 0,5, son service est complété à hauteur de 0,5 par des fractions de postes ou des décharges. Selon les implantations, l'enseignant peut être amené à travailler dans une ou deux écoles. A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera exigé.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant dédié à l'allègement des classes de CP et de CE1 fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'IEN en charge de la circonscription de rattachement de l'école.

ENSEIGNANT CHARGE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Présentation du poste et implantation

Le poste à temps complet est implanté dans une école maternelle ou primaire dont le contexte sociologique justifie de proposer une préscolarisation permettant de prévenir les déterminismes sociaux. L'enseignant affecté prend en charge un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans et, sur les temps de sieste, participe à l'enseignement en petit effectif des compétences langagières des élèves relevant des sections pré-élémentaires selon des modalités définies en équipe pédagogique.

Missions principales

Le professeur des écoles chargé de ce dispositif devra mettre en œuvre, dans ses missions d'enseignement, un accueil et une scolarisation adaptés aux besoins spécifiques du public des enfants de moins de trois ans dans le respect des textes qui régissent le fonctionnement de l'école maternelle.

Il contribue activement au développement des compétences dans le domaine de la construction du langage et de l'entrée dans l'écrit au service des enseignements en cycle 1.

Il sera un acteur majeur de l'élaboration du projet individualisé d'accueil de l'enfant, inscrit dans le projet d'école. Il développera un partenariat spécifique avec l'ATSEM affectée au dispositif de façon à créer les conditions d'accueil et d'apprentissage appropriées à de très jeunes enfants.

Membre de l'équipe pédagogique de l'école, il sera en capacité de rendre compte de sa pratique, de la partager, et assurera le suivi des enfants au moyen d'une concertation régulière avec les familles.

Activités associées

Collaborer avec les collectivités territoriales et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, référents accueil individuel, établissements collectifs d'accueil du jeune enfant...).

Développer une aide à la parentalité en établissant des liens privilégiés et de proximité entre l'école et la famille fondés sur l'accueil, la bienveillance et une volonté de favoriser leur implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

Favoriser l'accueil des enfants allophones de familles nouvellement arrivées en France ou éloignées de la culture scolaire.

Connaissances et compétences attendues

Connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes.

Connaissance des besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans et du contexte social du public accueilli.

Aptitudes à travailler en équipe, à initier et développer des partenariats.

Compétences didactiques dans le domaine de la construction du langage et de l'entrée dans l'écrit au service des enseignements en cycle 1.

Volonté d'entrer dans une démarche de formation (formation spécifique et formations conjointes ATSEM/PE).

Compétences relationnelles, qualités d'accueil et d'écoute.

Aptitude à travailler en lien étroit avec la famille afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire.

Expérience de l'enseignement à l'école maternelle souhaitée.

Qualifications requises

/

Conditions particulières d'exercice

/

Modalités de candidature

Ce poste fait l'objet d'un recrutement sur entretien. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour toute précision complémentaire, les candidats sont invités à contacter l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission départementale Maternelle.

DIRECTEUR D'ECOLE A 4 CLASSES ET PLUS EN REP

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, le directeur d'une école située au sein du réseau d'éducation prioritaire exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres à ce dispositif et dans la logique du projet de réseau et du référentiel de l'éducation prioritaire.

Missions principales

Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
Travailler dans le cadre du réseau, au sein d'une équipe 1^{er} et 2nd degré et avec les partenaires associés ;
Participer aux travaux des instances du réseau, à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives inscrites dans le projet de réseau ;
Coordonner le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec le projet de réseau ;
Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes au sein de l'école et du réseau ;
Organiser la scolarité de tous les élèves en portant une attention toute particulière à la personnalisation des parcours et à l'articulation des différents dispositifs d'aide.

Activités associées

Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription et le coordonnateur de réseau.

Connaissances et compétences attendues

Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale ;
Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif, des différents dispositifs d'aide, et des textes relatifs à l'éducation prioritaire ;
Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.

Qualifications requises

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus. Une expérience préalable de direction est appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription et dans le cadre du pilotage du réseau sous la responsabilité des pilotes (IEN, personnel de direction, coordonnateur REP).

Modalités de candidature

La direction d'une école à 4 classes et plus en REP fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**DIRECTEUR D'ECOLE
AYANT UNE DECHARGE DE 50% ET PLUS**

Présentation du poste et implantation

La direction d'une école bénéficiant d'une décharge de 50% et plus, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

Missions principales

La direction d'une telle école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle demande en outre un sens du pilotage par l'organisation et l'animation du travail en équipe, par l'attention portée à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

Sont également attendus :

Des qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

La connaissance du positionnement institutionnel adéquat et des responsabilités liées à la fonction.

Une aptitude au pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation.

L'élaboration et l'accompagnement d'actions éducatives mobilisatrices au sein de l'équipe pédagogique.

La coordination et le suivi des parcours scolaires des élèves durant leur scolarité dans l'école.

Des compétences d'écoute, d'analyse et d'initiative pour assurer les relations avec les multiples partenaires (parents, élus, collège, personnels des collectivités, ...).

Une capacité à la communication écrite et orale et une maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, messagerie électronique).

Qualifications requises

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs de 2 classes et plus.

Une expérience préalable de direction est vivement souhaitée et une expérience du pilotage pédagogique est appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ces informations seront données, le cas échéant, par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Modalités de candidature

La direction d'une école comportant une décharge de 50% et plus fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Présentation du poste et implantation

Le conseiller pédagogique est un professeur des écoles maître formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique.

Le conseil aux équipes dans la mise en place de nouveaux dispositifs, de projets et de partenariats.

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers.

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département.

L'engagement dans des groupes de travail départementaux.

La participation à la formation initiale des professeurs des écoles.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendus :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative ;

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes ;

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste nécessite une grande disponibilité et demande une réelle souplesse dans l'organisation et l'aménagement des horaires de travail.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique généraliste fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
« CULTURE »**

Présentation du poste et implantation

La personne chargée de mission culture fait partie de l'équipe départementale « Arts, culture, sciences et citoyenneté » pilotée par l'IEEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse. Elle exerce sur une quotité équivalente à un temps plein. Le poste est rattaché à la circonscription d'Hagetmau-Chalosse

Missions principales

Déployer au plan départemental la politique éducative du dispositif « Réussir le 100% EAC »
Mettre en œuvre les dispositifs nationaux, académiques et départementaux

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Connaissance du système éducatif.

Connaissance de l'environnement : charte de l'EAC, DAAC, partenaires.

Capacité à élaborer et organiser la mise en œuvre des conventions avec les partenaires.

Capacité à coopérer avec les partenaires existants et à impulser de nouveaux partenariats.

Capacité à communiquer et à produire des ressources.

Capacité à se positionner comme personne-ressource auprès des enseignants, des directeurs, des équipes de circonscription, des partenaires institutionnels ou associatifs.

Maîtriser les outils numériques.

Capacité à participer à la formation des enseignants (intervention stages directeurs et animations pédagogiques).

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF généraliste ou option Arts Visuels ou Education musicale.

Conditions particulières d'exercice

A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera exigé.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique départemental « Culture » fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse chargée de la mission Arts, culture, sciences et citoyenneté.

**ENSEIGNANT A COMPETENCES LINGUISTIQUES
POUR PROJET BILINGUISME « EMILE »**
FRANÇAIS / ESPAGNOL

Présentation du poste et implantation

Poste de Professeur(e) des écoles à temps complet engagé(e) dans le dispositif EMILE.
Les caractéristiques du poste peuvent varier en fonction de l'implantation de celui-ci au sein de l'école :
Au cycle 1 : Initiation et enseignement renforcé en langue vivante étrangère à partir de la moyenne section.
A partir du Cycle 2 : Enseignement en langue vivante étrangère d'un certain nombre de disciplines, en complément de l'enseignement dispensé en français dans d'autres disciplines.

Missions principales

L'enseignant bilingue placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription devra :

- Assurer un enseignement bilingue du cycle 1 au cycle en fonction des besoins du service ;
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation en langue vivante étrangère ;
- Participer aux formations, réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif EMILE ;
- Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques diverses et variées participation aux réunions de classes, d'école, aux actions de formations ...)
- Contribuer à l'ouverture à l'international de l'école en établissant des liens, des partenariats avec des écoles étrangères, et en concevant des projets d'échanges et de mobilité pour les élèves et les enseignants.

Activités associées

/

Connaissances et compétences attendues

Compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques dans la langue vivante étrangère ciblée ;
Niveau minimum « UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ », niveau C1 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de référence pour les langues ;
Les candidats devront être bilingues et avoir de solides connaissances culturelles ;
Connaissance du langage technique permettant la conduite de la classe, ainsi que celle des différentes disciplines enseignées ;
Expérience de l'enseignement aux différents niveaux de l'école primaire et bonne connaissance des programmes d'enseignement ;
Bonne capacité dans la gestion de l'organisation de la classe et la mise en œuvre du bilinguisme ;
Disponibilité, adaptabilité, capacité à travailler en équipe et à communiquer avec les partenaires de l'école. (parents d'élèves, enseignants du second degré, élus) ;
Maîtrise de l'utilisation des outils informatiques mis à disposition dans l'école.

Qualifications requises

Tout titre ou diplôme pouvant attester du niveau de compétences langagières C1 au minimum ou certification DNL.

Conditions particulières d'exercice

/

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant à compétences linguistiques pour projet bilinguisme « Emile » fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil.
Les candidats seront entendus par une commission. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

COORDONNATEUR D'UN TERRITOIRE EDUCATIF RURAL

Présentation du poste et implantation

Le Territoire Educatif Rural (TER) « Cœur Haute Lande » est un dispositif conventionné avec la Préfecture des Landes, la Communauté des communes « Cœur Haute Lande », le Conseil départemental et la CAF. Il offre un cadre de réflexion partenarial visant à apporter des réponses coordonnées et adaptées aux enjeux des « territoires éloignés » et s'articule autour des axes suivants :

- Renforcer la coopération entre l'Ecole et les acteurs locaux.
- Garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir.
- Renforcer l'attractivité de l'Ecole rurale et l'accompagnement des personnels.

Le TER « Cœur-Haute-Lande » est organisé autour des secteurs de collèges Félix Arnaudin de Labouheyre et Henri Emmanuelli de Labrit. Il comprend les écoles de Bélis, Brocas, Canenx-et-Réaut, Cère, Commensacq, Escource, Garein, Labouheyre, Labrit, Le Sen, Liposthey, Luglon, Luxey, Maillères, Moustey, Sabres, Saugnac-et-Muret, Solférino, Sore, Pissos, Trensacq, Vert.

La mission de coordination du TER s'adresse à une directrice ou directeur d'école ou un enseignant chargé(e) d'école dont le poste est déjà implanté dans l'une des écoles susvisées et qui se verra proposer 0.25 de décharge supplémentaire.

Missions principales

Impulser et coordonner des actions pédagogiques et éventuellement participer à leur mise en œuvre, en application du projet d'actions.

Elaborer, actualiser le projet d'actions, outil essentiel du pilotage du TER.

Contribuer à la mise en œuvre des objectifs, des actions développées dans le domaine éducatif (accueil et communication, enfance en difficulté, accompagnement scolaire, prévention...).

S'associer, autant que de besoin, aux instances pédagogiques du premier et du second degré.

Promouvoir toutes les initiatives permettant l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

Soutenir les initiatives en direction des familles.

Appuyer les membres du comité de pilotage du TER dans l'organisation du comité, dans le suivi de ses décisions et rédiger les comptes rendus des réunions.

Aider à l'organisation des ressources humaines et financières supplémentaires dédiées au TER.

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations à destination des membres du TER.

Soumettre aux équipes les supports appropriés à la réalisation de la synthèse pédagogique des actions menées.

Créer les conditions de leur diffusion.

Elaborer et mettre à jour le tableau de bord du TER (suivi du tableau de bord : principaux indicateurs scolaires et socio-économiques).

Activités associées

Mettre en œuvre une évaluation interne portant sur les indicateurs du diagnostic.

Répondre à des demandes individuelles : parents, enseignants, partenaires extérieurs...

Connaissances et compétences attendues

Connaissance du système éducatif et de l'exercice en milieu rural, du cadre partenarial et du territoire cible.

Capacité à se positionner comme personne ressource et personne conseil auprès des écoles, des collèges, des partenaires institutionnels, des personnels de soins, les personnels associatifs, ...

Capacité à exercer avec dynamisme, à s'organiser et à mobiliser.

Participer à la formation des enseignants (intervention stage directeurs et animation pédagogiques).

Connaissance et pratique des démarches de projet et d'évaluation.

Capacité à travailler en équipe et en partenariat, faculté de développer un réseau relationnel très varié.

Capacité d'analyse, de synthèse et d'ouverture à l'innovation ;

Aptitude à la communication, sens de l'organisation et des responsabilités, disponibilité, diplomatie et souplesse dans les horaires constituent des qualités indispensables.

Conditions particulières d'exercice

Le coordonnateur TER est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1er degré pour l'exercice de ses missions. Il travaille en réseau avec les IEN des circonscriptions de Mimizan et Mont de Marsan Haute Lande, les directrices et directeurs des écoles du TER, les principaux des 2 collèges et les partenaires du TER.

Modalités de candidature

Le poste de coordonnateur TER fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.

REFERENT DIRECTEURS

Présentation du poste et implantation

La circulaire du 25 août 2020 sur les fonctions et les conditions de travail des directeurs prévoit la création d'un poste de référent départemental des directeurs d'école.

La quotité de ce poste est de 0.5. Le poste est rattaché à la DSDEN 40.

Missions principales

Le (la) référent(e) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département dans l'exercice de leurs missions : vie de l'école, démarches administratives, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, pilotage pédagogique, relations professionnelles, climat scolaire et conditions de travail.

Il s'agit d'un accompagnement de proximité qui prend appui sur l'écoute, le lien, l'aide, le conseil directement auprès des directeurs.

Le référent directeurs est aussi en lien avec tous les inspecteurs de l'éducation nationale du département et avec l'adjoint au DASEN.

Il prépare et anime les réunions du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole. Il rend compte des travaux du GDDE.

Il prend part à la formation des néo-directeurs et des directeurs d'école.

Il propose et anime des temps d'échanges entre pairs dans le cadre de la formation des directeurs.

Il impulse la production d'outils pratiques, favorise la mutualisation et assure la diffusion de toutes les ressources utiles aux directeurs d'école.

Il participe activement à la simplification administrative et, à ce titre, coopère avec les services de la DSDEN.

Il se forme à des contenus inhérents à ses missions et favorise les démarches innovantes.

Activités associées

Le (la) référent(e) participe aux regroupements académiques, à des commissions de recrutement.

Il aide à l'analyse des évaluations nationales, participe à l'élaboration des projets d'école.

Il coopère avec les partenaires de l'école et avec les DDEN.

Il peut être sollicité par les instances départementales de l'éducation nationale.

Connaissances et compétences attendues

Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté(e). Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Qualifications requises

/

Conditions particulières d'exercice

/

Modalités de candidature

Le poste de référent directeurs fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.